



Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local

REDDITION DES COMPTES 2022 :
CONSTATATIONS CITOYENNES SUR LA GOUVERNANCE BUDGETAIRE

Octobre 2023

Cette analyse technique a été réalisée par CREFDL

Equipe de Rédaction

Valery Madianga, Chercheur principal et Directeur
Olivier Kipulu, chercheur associé, Responsable d'études
Olivier Masini et Olivier Kaforo, chercheurs, appui technique et logistique

Contacts :

crefdl.asbl@gmail.com

<http://crefdl-asbl.org>

+243 840620956 ; +243 823 614 165

+243 998 455 755

Table des Matières

Table des Matières	3
RESUME.....	4
A propos de CREFDL	5
INTRODUCTION.....	6
I. CONTEXTE D'EXECUTION DE LA LOI DES FINANCES 2022.....	6
II. CONTENU DE LA REDDITION DES COMPTES 2022	7
II.1. Priorités budgétaires en matière d'investissements publics.....	7
II.1.1. Constats sur les recettes.....	7
II.1.2. Constats sur les dépenses	8
A. Mauvaise gestion de la dette publique	8
B. Dépassement des crédits de rémunération	9
C. Exécution des crédits d'investissements	11
D. Fonds rétrocédés aux provinces et ETD	12
E. Transferts aux Entités territoriales décentralisées	13
III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	15
BIBLIOGRAPHIE	16

RESUME

Le Centre de recherche en finances publiques et développement local (CREFDL) a effectué du 26 septembre au 3 octobre 2023 l'analyse du projet de Loi portant reddition des comptes du budget du pouvoir central exercice 2022. Ce travail citoyen a démontré des nombreuses faiblesses de gouvernance des finances publiques en République démocratique du Congo, malgré des réformes amorcées depuis 2009.

A l'instar de la Cour des Comptes, CREFDL a relevé que la chaîne de la dépense publique ne fonctionne plus. Le ministre des Finances a actionné le compte général du Trésor, durant l'exercice budgétaire 2022, par des simples lettres, sans l'émission des Ordres de paiement informatisé (OPI). Ce qui constitue une violation du Manuel révisé des procédures et du circuit de la dépense publique adopté en 2010. Cette situation a entraîné :

- L'utilisation de 2,9 milliards \$ sans autorisation préalable du Parlement ;
- Le décaissement à la Banque centrale du Congo de 1,3 milliard \$ en procédure d'urgence ;
- Le déficit budgétaire enregistré de l'ordre de 1,1 milliard de dollar, alors que la Cour des Comptes l'évalue à 1,6 milliard \$.

D'autres **mauvaises pratiques** sont aussi à signaler :

- Paiement sans certification préalable de la Direction Générale de la Dette Publique (DGBP) de 21 créances évaluées à 5 millions \$ et **162 dossiers de la dette intérieure d'un montant de 94 millions \$ l'ont été en procédure d'urgence**;
- Le **salaires du Président de la République** a connu un paiement de 14,2 millions \$ sur les prévisions annuelles de 152 112,67 USD, soit un taux d'exécution de 9.366,03% ;
- Décaissement irrégulier de 8,3 millions \$ au profit de Rawbank au titre d'investissements.
- Absence de traçabilité d'un décaissement de la BAD évalué à 34 millions \$ en faveur du projet d'opérationnalisation de la zone économique spéciale de Maluku ;
- Pas de renseignement sur les emplois rémunérés à la base du dépassement de 900 millions \$;
- Même si les crédits d'investissement ont connu un paiement de 3,9 milliards \$, le rapport du Ministère des finances ne renseigne pas le nombre d'infrastructures construites/réhabilités, dont les écoles, les kilomètres de routes, les centres santé, (...);
- Pas de rapport explicatif des dépassements budgétaires enregistrés pendant l'exercice 2022 ;
- Déficit de contrôle dans le circuit budgétaire ;

Fonds transférés en provinces et ETD :

- 80% de fonds transférés par le Trésor public ont été utilisés par les gouverneurs et les Assemblées provinciales. **Un montant de 41,4 millions \$ décaissés reste non retracer** ;
- Sur 26 provinces, seule la ville de Kinshasa n'a pas payé aux communes la rétrocession reçue du Trésor public. L'enveloppe est évaluée à 20,8 millions \$.
- Les provinces et ETD à vocations minières sont les seules à avoir bénéficiées de plus de moyens financiers ;
- Non activation d'un crédit de la caisse nationale de péréquation et les crédits d'investissements payés aux ETD pauvres sont restés insignifiants.

Ainsi, la reddition des comptes démontre que le budget 2022 n'a pas permis de résorber le chômage et de réduire la pauvreté. L'injustice sociale et les mauvaises pratiques de gouvernance se sont d'avantages

renforcées. CREFDL recommande au Gouvernement le respect de la Loi des finances de l'année, du circuit de la dépense publique et du pacte de stabilité monétaire pour répondre aux priorités de la population. La réactivation de la fonction du contrôle à priorité avec les contrôleurs budgétaires devrait être une priorité du Gouvernement.

A propos de CREFDL

Le Centre de recherche en finance publique et développement Local, (CREFDL) est une initiative d'un groupe d'Experts en finances publiques, qui travaillent sur la thématique depuis 9 ans. L'association sans but lucratif est intéressée à la gouvernance financière et à son impact sur le développement des communautés locales.

Depuis plus de 3 ans, l'ASBL est enregistrée sous F.92/45531 en République Démocratique du Congo (RDC). Elle organise des activités sur les différents problèmes qui touchent à la gestion des fonds transférés par le Pouvoir Central aux Provinces et Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

La création de ce cadre d'analyses, d'échanges et de sensibilisation auprès des autorités politico-administratives jusqu'à la base, est un mécanisme qui vise à promouvoir un changement de gouvernance en mettant l'homme au centre de l'action publique.

Les actions de CREFDL sont centrées autour des études et enquêtes, actions de plaidoyer, renforcement des capacités, sensibilisation des communautés.

Le CREFDL dispose d'un bureau à Kinshasa, composé d'une équipe de 5 personnes, dont 2 consultants à temps partiel et trois membres, qui travaillent à titre bénévole. Pour être efficace dans le travail de monitoring ou d'enquête de terrain, Crefdl recours des équipes d'étudiants stagiaires.

INTRODUCTION

Le contrôle citoyen apparaît de nos jours comme une alternative à celui exercé par les organismes étatiques et un levier pour promouvoir la bonne gouvernance. En République démocratique du Congo, cela a été renforcé par l'article 24 de la constitution du 18 février 2006 telle que modifiée à ces jours, qui accorde la possibilité à tout citoyen d'accéder librement à l'information publique.

Le Décret n° 22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire est plus explicite dans ses articles 163-164 : « Tout au long du cycle budgétaire, le Gouvernement, tant au niveau central que provincial, et l'organe exécutif local, associe le citoyen à la conception, la définition, la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des politiques, des projets ou des programmes publics et tient compte de son point de vue. La participation citoyenne permet à l'exécutif d'identifier les services et les niveaux des services qui répondent aux préférences du citoyen ».

Ainsi, le présent rapport répond à ce besoin de transparence et de redevabilité des gestionnaires des fonds publics. A travers cette analyse, le Centre de recherche en finances publiques et développement Local relève l'impact budgétaire sur le développement et exerce un contrôle de régularité en constatant les écarts et proposer des mesures correctives.

Il est question de la vérification de l'effectivité des engagements du gouvernement en matière de baisse du train de vie des institutions, de rationalisation des dépenses de rémunération, de la dette publique et du volume des investissements publics. Grâce à ce suivi, l'autorité publique peut améliorer le pilotage de ses finances en évaluant la qualité de la gestion des services. Cela facilite le respect de deux éléments importants de tout budget : sa qualité et sa sincérité.

I. CONTEXTE D'EXECUTION DE LA LOI DES FINANCES 2022

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo se félicite des performances réalisées en 2022. Comme en 2015, la croissance économique s'est fortement accélérée, dépassant le cap de 6% pour se situer à 8,5%, selon les données du Fonds monétaire international, contre 6,2% en 2021 et 1,7% en 2020. Ce qui place la RDC parmi les meilleurs pays performants en Afrique, a déclaré le Ministre du Budget, après la réunion du comité de conjoncture économique du 23 mars 2023.

Ce rapport sur les performances économiques 2022 renseigne que la pression fiscale a progressé de 8% en 2020 à 15% en 2022¹. Toutefois, elle reste inférieure au niveau de 20%, la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Les réserves de change international ont suivi aussi la même tendance, se situant à 4,4 milliards USD à fin décembre 2022.

La stabilité du cadrage macroéconomique a eu un impact certes sur la hausse des recettes publiques. Elles sont passées de 12,2 milliards USD en 2022 contre 8,8 milliards collectés en 2021. Elles dégagent une plus-value de 1,8 milliards de dollars américains, sur les prévisions arrêtées dans la Loi des finances de l'année de 10,4 milliards USD.

D'après les statistiques du ministère des mines, cet accroissement est lié au rebond de la production minière avec pour moteur les investissements et les exportations dont les cours sont de manière consécutive en hausse pendant les dernières années alors que les secteurs non miniers connaissent un ralentissement (4,1 % en 2022 contre 4,5 % en 2021).

¹ Primature, Compte rendu de la réunion de conjoncture économique du 23 mars 2023.

II. CONTENU DE LA REDDITION DES COMPTES 2022

II.1. Priorités budgétaires en matière d'investissements publics

Selon le programme du gouvernement, la loi des finances exercice 2022 a été axé sur l'accroissement des dépenses d'investissements dans les secteurs sociaux de base, notamment la santé, l'éducation et le développement rural, ainsi que dans le secteur des infrastructures d'intégration nationale, avec pour finalité l'amélioration sensible des conditions de vie de la population².

En outre, les instructions du Gouvernement portaient aussi sur les efforts à fournir pour la réduction du train de vie des institutions et la nécessité de poursuivre sans relâche les efforts pour l'élargissement de l'espace budgétaire à travers une mobilisation accrue des recettes publiques et la rationalisation des dépenses publiques.

Sur le plan des recettes, multiplier des efforts pour hisser le niveau des recettes courantes, à travers notamment la lutte contre les antivaleurs qui gangrènent le circuit de mobilisation des recettes.

II.1.1. Constats sur les recettes

Tableau n°1 : Recettes du pouvoir central mobilisées en 2022 en FC

N°	Libellés	Prévisions	Réalisations (FC)	Ecart	%
I	Recettes du budget général	20 408 330 686 833	23 863 203 220 404	3.454,87	116,93
I.1	Recettes Internes	14 755 887 850 062	18 432 841 466 955	3.676,95	124,92
I.2	Recettes extérieures	5 652 442 836 771	5 430 361 753 449	-2.220,81	96,07
II	Budget Annexes	409 966 145 608	309 103 908 525	-1.008,62	75,40
III	Comptes spéciaux	1 434 712 561 829	1 988 397 550 081	5.536,85	138,59
	TOTAL en FC	22 253,01	26 160,7	3.907,69	117,56
	Total en \$/Taux de change 2130 FC/USD	10 447 422 251	12 282 020 976	1 834 598 725	117,56

Source : Reddition des comptes 2022

Voté en équilibre, tant en recette qu'en dépense à 22.253,01 milliards de FC (10,4 milliards \$), le Budget du pouvoir central au 31 décembre 2023 a été exécuté à hauteur de 26.160,70 milliards FC (12,2 milliards \$) en recettes, soit un taux de réalisation de 117,56% et de 28.641,15 milliards CDF en dépenses, soit un taux d'exécution de 128,71%. Une performance de 1,8 milliard constatée au terme de l'exercice budgétaire.

Malgré cette performance, on note :

- Un niveau élevé des exonérations, creusant un manque à gagner de 2 604,32 milliards FC (1,2 milliard \$). Pourtant, un audit de l'inspection générale des finances de 2022 recommandait au Gouvernement la mise en place d'un mécanisme pour réduire le volume des exonérations ;
- La prise en charge par l'Etat d'une fiscalité pétrolière par mètre cube est passée de 250 USD à 1 USD. Ce qui entraîne un manque à gagner de 1 340,25 milliards FC (629,2 millions \$) ;
- Non-paiement de l'impôt sur les revenus salariaux par plusieurs membres des institutions politiques provinciales ;
- L'absence de vente de licence 5G et inactivation de l'acte « messagerie financière » suite à un conflit entre le secrétariat aux PT-NTIC et la Banque centrale du Congo ;
- Pas d'imprimé de Permis de conduire creusant un manque à gagner de 90 millions \$;

² Ministère du budget, Cadre budgétaire à Moyen terme 2022-2024

- Le projet de loi de reddition des comptes ne retrace pas clairement le volume des revenus du secteur minier ;
- Absence de traçabilité des recettes non recouvrées aux titres des exercices fiscaux précédents.

II.1.2. Constats sur les dépenses

Tableau n°2: dépenses du pouvoir central exécutées à fin décembre 2022 en FC

	Libellé	Prévisions	Exécutions	Ecart	%
I	Dépenses du budget général	20.408,33	27.344,93	6.936,6	133,98
I.1.	Dépenses courantes	13.153,96	18.980,43	5.826,47	144,29
	Dette publique en capital	955,80	1.496,41	540,61	156,56
	Frais financiers	261,43	342,36	80,93	130,95
	Dépense de Personnel	6.313,78	8.188,88	1.875,1	129,69
	Biens et matériels	321,48	1.655,72	1.334,24	515,01
	Dépenses de Prestations	790,95	2.470,668	1.679,72	312,36
	Transferts et intervention de l'Etat	4.510,5	4.826,37	315,87	107,00
I.2	Dépenses d'investissement	7.254,36	8.364,49	1.110,13	115,30
	Equipements	3.818,99	5.262,78	1.443,79	137,80
	Constructions, réfections et réhabilitations	3.435,37	3.101,71	-333,65	90,28
II.	Budgets annexes	4.099,66	299,76	-110,19	73,11
III.	Comptes spéciaux	409,96	996,45	-438,25	69,45
	TOTAL	22.253,1	28.641,2	638,81	128,70
	Total en \$/Taux de change 2130 FC/USD	10447422251	13 446 551 307	2 999 129 056	128,70

Source : Reddition des comptes 2022

Au terme de l'exercice budgétaire 2022, CREFDL relève ce qui suit :

- Les dépenses du pouvoir central ont connu un paiement à hauteur de 13,4 milliards \$ sur les prévisions de 10,4 milliards \$, soit un taux d'exécution de 128,7% ;
- 2,9 milliards \$ dépensés hors circuit budgétaire et sans autorisation préalable du Parlement ;
- Déficit budgétaire enregistré de l'ordre de 1,1 milliard de dollar, alors que la Cour des Comptes l'évalue à 1,6 milliard \$. D'après son rapport déposé à l'assemblée nationale, il ressort que le déficit budgétaire a été financé grâce aux bons du Trésor et des appuis budgétaires. Toutefois, l'écart de 112,5 millions \$ restent non justifiés à ces jours ;
- Recours fréquent à la procédure d'urgence à la base du déficit budgétaire, dont les dépenses se sont situées à hauteur de 2.915,03 milliards FC (1,3 milliards \$)³, soit 10% des dépenses effectuées en 2022⁴.

A. Mauvaise gestion de la dette publique

CREFDL constate que la dette publique a été payée au-delà du montant prévu, soit 702,5 millions \$ contre l'autorisation de 448,7 millions \$, enregistrant un dépassement de 156,5%. Toutefois, les crédits

³ Ministère des finances, Rapport d'exécution des dépenses en procédure d'urgence, exercice 2022

⁴ Manuel révisé des procédures et du circuit de la dépense publique de 2010

relatifs aux charges de la dette du pouvoir central, de la province et des ETDs ont un caractère évaluatif⁵. Les dépenses sur crédits évaluatifs s'imputent, si nécessaire, au-delà des crédits ouverts. Dans cette hypothèse, le Gouvernement (central ou provincial) ou l'exécutif local informe le Parlement ou l'organe délibérant des motifs du dépassement.

Malgré les explications du Gouvernement contenu dans le rapport de reddition des comptes, exercice 2022, CREFDL fait état :⁶

- D'un paiement sans certification préalable des services attitrés : 21 créances évaluées à 5 millions \$ non certifiées par la DGDP (Direction Générale de la Dette Publique) ont été payées par le Ministre des finances;
- **Recours à la procédure d'urgence** : sur 262 dossiers payés au titre de la dette intérieure **162 l'ont été en procédure d'urgence pour un montant de 94 millions \$** ;
- **Discordance des chiffres entre les montants renseignés par la DGDP et la DPRC** : le rapprochement effectué par Cour des Comptes fait apparaître un écart non capté par le service de certification d'un montant de 713,15 milliards FC (334 millions \$) au terme du paiement de la dette intérieure. La DGDP renseigne un montant de 298,36 milliards FC (140 millions \$) tandis que la Direction de la Préparation de la Reddition Générale des Comptes (DPRC) fait état d'un paiement de 1 011,51 milliards FC (474,6 millions \$).

Tableau n°3 : Règlement de la dette intérieure en milliards FC

Type de dette	Paiement selon la DGDP	Paiement selon la DPRC	Ecart
Dettes sociales	111,66	71,43	40,23
Dettes commerciales	182,14	805,89	623,74
Dettes financières	4,55	134,18	129,63
Total en FC	298,36	1011,51	713,14
Total en dollar : Taux de change 2130 FC/USD	140,1	474,8	334,8

Source : Reddition des comptes 2022

- **Au sujet de la dette extérieure** : comme pour la dette intérieure, une discordance des chiffres est observée. La Direction Générale de la Dette Publique relève un paiement de 576,40 milliards FC (270,6 millions \$) alors que la DPRC renseigne de son côté 484,88 milliards FC (240,8 millions \$), dégageant un écart de 91 milliards FC (42,7 millions \$).

Pour CREFDL, cette discordance des chiffres démontre l'absence de crédibilité des chiffres avancés par le gouvernement dans son projet de reddition des comptes. Cette situation démontre que le paiement de la dette publique ne respecte pas les bonnes pratiques de gestion budgétaire.

B. Dépassement des crédits de rémunération

Le projet de Loi de Reddition des Comptes exercice 2022 dégage de nombreux cas de dépassement sur le crédit de rémunération. Dans l'ensemble, un paiement de 3,8 milliards \$ a été effectué sur les autorisations de 2,9 milliards \$, soit un dépassement de 900 millions \$ ou 129,6%.

⁵ Loi n°11/011 du 13 juillet relative aux finances publiques

⁶ Cour des Comptes, Rapport général sur le contrôle de l'exécution de la loi des finances, exercice 2022, pages 41-44

Les bénéficiaires de ces avantages ne sont rien d'autres que des institutions et ministères. Même les plus hautes autorités du pays censées réglementer la gouvernance sont à la base de cette indiscipline budgétaire ⁷:

- le **salair e du Président de la République** a connu un paiement de 14,2 millions \$ sur les prévisions annuelles de 152 112,67 USD, soit un taux d'exécution de 9.366,03%⁸. En 2021, ce paiement était à hauteur de 324.011.161 de FC (161.521 \$ au taux budgétaire actualisé de 2006,7 FC/1\$)⁹.
- La ligne fonds spécial d'intervention (Rémunération bis) des deux chambres du Parlement a connu un taux d'exécution de 943,54% pour le Sénat et 140,07% pour l'Assemblée nationale ;
- Par contre, aucun renseignement n'a été fourni sur le paiement de salaire du Premier Ministre. Pourtant ce dernier est en fonction et bénéficie de ses avantages mensuels ;
- Le Ministère des finances ne renseigne pas dans son rapport les effectifs rémunérés au cours de l'exercice budgétaire clos.

Tableau n°4 : Illustration des dépassements budgétaires sur les rémunérations en milliards FC

Bénéficiaires	Prévisions en FC	Paiement en FC	Ecarts	%
Président de la République (Bureau)	324 000 000	30 345 950 824	30 021 950 824	9.366,03
Cabinet Président de la République	89 817 009 708	192 296 324 844	102 479 315 136	214,10
Inspection générale des finances	24401215067	38 074 236 792	13 673 021 725	156,03
Porte-parole du Chef de l'Etat	142278982	250000000	107721018	175,71
Fonds spécial Assemblée nationale	98914040283	138 549 038 670	39 634 998 387	140,07
Fonds spécial Sénat	25685573371	242 354 438 849	216 668 865 478	943,54
Taux de change 2.130 FC/USD				
Montant en dollars	Prévisions \$	Paiement \$	Ecarts	%
Président de la République (Bureau)	152 112,67	14 246 925,27	14 094 812,59	9.366,03
Cabinet Président de la République	42167610,19	90279964,72	48112354,52	214,10
Inspection générale des finances	11455969,52	17875228,54	6419259,026	156,03
Porte-parole du Chef de l'Etat	66 797,64	117 370,892	50 573,24	175,71
Fonds spécial Assemblée nationale	46 438 516,56	65046497,03	18607980,46	140,07
Fonds spécial Sénat	12058954,63	113781426,7	101722472,1	943,54

Source : *Projet de loi portant reddition des comptes 2022*

Au-delà des institutions, la Cour des Comptes a relevé dans son rapport de constatation un dépassement de 2 931,65 milliards FC (1,3 milliard \$) au Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et technique (EPST). D'après le document, la situation se justifie par la mécanisation de 70.226 enseignantes nouvelles unités, des allocations de fins de carrière des enseignants retraités et le réajustement des frais de fonctionnement de la mutuelle de santé des enseignants.

⁷ Ministère des finances, Projet de Loi portant reddition des comptes de la loi des finances, exercice 2022

⁸ Idem, section 10

⁹ Cour des Comptes, Rapport général sur le contrôle de l'exécution de la loi des finances, exercice 2021

Ainsi, CREFDL rappelle le caractère limitatif des crédits de rémunération¹⁰.

C. Exécution des crédits d'investissements

Selon, la reddition des comptes exercices 2022, le gouvernement a injecté 3,9 milliards \$ aux dépenses d'investissements sur les prévisions annuelles de 3,4 milliards \$, soit 115%. En analysant le même document, CREFDL note que le plus gros investissement reste l'achat des véhicules, l'achat des semences agricoles et produits agro-alimentaires, le projet d'opérationnalisation de la zone économique spéciale de Maluku et les transferts au titre de réfection des bâtiments publics.

Tableau n°5 : Quelques investissements publics financés en 2022 en FC

Libellé	Prévisions	Exécution	Ecart	%
Acquisition véhicules assemblée nationale	9405473229	188 095 099 910	178 689 626 681	1999,85
Construction Palais Présidentiel	3824969256	15682967212	11 857 997 956	410,02
Semences agricoles et produits agro-alimentaires	17148333308	652 509 777 988	635 361 444 680	3805,09
Zone économique spéciale de Maluku	137,21	60,16	-77,05	43,85
Taux de change 2130 FC/USD				

Source : Projet de loi portant reddition des comptes 2022

Le rapport de constatation de Cour des Comptes renseigne que :

- 22 institutions et Ministères ont activé la ligne « acquisition semences agricoles et produits agro-alimentaires ». Il s'agit entre autres de la Primature, l'Assemblée nationale, droits humains, (...). Le gouvernement a dépensé un montant de 635,3 milliards FC (298,2 millions \$). Pour les enquêteurs de la Cour des Comptes, l'activation de cette ligne est limitée aux seuls Ministères de l'Agriculture, du Développement Rural, de la Pêche et élevage, de la Recherche Scientifique, du service national et de la réserve Stratégique générale.¹¹ CREFDL qualifie cette situation de détournement de denier public et ne facilite nullement l'efficacité de la dépense publique.
- Le projet de loi de reddition des comptes renseigne un décaissement de 137,21 milliards FC (64,4 millions \$) de la Banque africaine de développement en faveur du projet d'opérationnalisation de la zone économique spéciale de Maluku. La Cellule d'exécution des financements en faveur des Etats fragiles (CFEF), qui exécute le projet affirme n'avoir reçu que 60,16 milliards FC (30 millions \$), soit 43,8%¹². Ce qui dégage un montant non justifié de 34,4%. Dans sa réponse à la requête de la Cour des Comptes, le Ministre des finances charge son collègue de l'Industrie, sans présenter des pièces justificatives.
- Rawbank a bénéficié des paiements au titre d'investissements de l'ordre de 17,78 milliards FC (8,3 millions \$). Selon le gouvernement ce fonds proviendrait de la BAD pour favoriser l'accès au financement en Afrique. Le projet est évalué à hauteur de 45 millions \$. Pour la mise en œuvre, Rawbank a signé deux accords avec Africain Guarantee Fund (AGF) pour augmenter les capacités d'intervention en faveur des Petites et moyennes entreprises et les établissements de

¹⁰ Article 88 de la LOFIP

¹¹ Circulaire n°001/ME/MIN.BUDGET/2022 du 27 janvier 2022 contenant les instructions relatives à l'exécution de la loi de finances 2022

¹² Lettre n°MIN FIN/CFEF/PABRC/AC/2023/0465 du 8 septembre 2023 adressée à la Cour des Comptes

micro finance dirigées par des femmes. A l'instar de la cour des comptes, CREFDL rappelle que Rawbank est une entreprise privée et n'est pas éligible à une subvention publique ;

- La reddition des comptes ne renseigne pas clairement le montant et le nombre d'infrastructures, notamment le nombre de kilomètres des routes, des écoles, de centres de santé ou hôpitaux construits/ réhabilités, ...

D. Fonds rétrocédés aux provinces et ETD

Tableau n°6 : Présentation des crédits payés à quelques ETD en FC

PROVINCES	MONTANTS RECUS	MONTANTS PAYES	ECARTS	%
BAS UELE	6139081157	5896244112	-242837045	0,96
EQUATEUR	11477368557	11317377530	-159991027	0,99
HAUT-KATANGA	93100733539	81403908706	-11696824833	0,87
HAUT-LOMAMI	154035919660	154035907915	-11745	1,00
HAUT-UELE	21128273119	15808947100	-5319326019	0,75
ITURI	22787931530	10255085895	-12532845635	0,45
KASAI	6868344965	6856308057	-12036908	1,00
KASAI-ORIENTAL	368097317	340230067	-27867250	0,92
KONGO-CENTRAL	20376447023	20268958518	-107488505	0,99
KWANGO	9923562200	9851629316	-71932884	0,99
KWILU	6562472369	6550102674	-12369695	1,00
LOMAMI	9669765371	9559265371	-110500000	0,99
LUALABA	5,16315E+11	507 148 125 985	-9167370727	0,98
KASAI-CENTRAL	7133852498	6912359225	-221493273	0,97
MAI-NDOMBE	95843370	95730132	-113238	1,00
MANIEMA	15871691542	13390386588	-2481304954	0,84
MONGALA	8217300786	8216479859	-820927	1,00
NORD KIVU	34920395765	34843751374	-76644391	1,00
NORD UBANGI	8801895505	8784223505	-17672000	1,00
SANKURU	10994934525	11121360731	126426206	1,01
SUD KIVU	27511325937	28767651414	1256325477	1,05
SUD UBANGI	13261418590	10859484725	-2401933865	0,82
TANGANYIKA	5329466978	5314431438	-15035540	1,00
TSHOPO	17823090315	17344666268	-478424047	0,97
TSHUAPA	7611660560	7484830878	-126829682	0,98
KINSHASA	44317047206	0	-44317047206	0,00
TOTAL	1.080,64	992,42	-88215969713	91,84
TOTAL en \$/Taux de change 2130 FC/USD	507 344 327,3	465 928 379,1	-41 415 948,22	91,84

Source : Projet de loi portant reddition des comptes 2022

Commentaire

Après analyse des allocations des investissements transférés en provinces, CREFDL relève ce qui suit :

- 465,9 millions USD ont été dépensé par les provinces sur le montant reçu de 507,3 millions USD, soit 91,84% ;
- 80% de fonds transférés par le pouvoir central ont été dépensé par les gouverneurs des provinces et les assemblées provinciales au détriment des ETD ;
- **Un montant de 41,4 millions \$ n'a pas été retracé¹³.** Pour les enquêteurs du Ministère des finances, des indices sérieux de mauvaises gouvernances ont été découverts dans quasiment toutes les provinces de la RDC ;
- Dans la ville de Kinshasa, on note une gestion centralisée des investissements publics. Aucune commune n'a reçu le fonds transférés par le Trésor public évalué à 44,3 milliards FC (20,8 millions \$), alors que les autres provinces ont payé la rétrocession aux entités territoriales décentralisées ;
- Les provinces à vocation minière ont reçu plus de moyens que les autres. En tête le Lualaba avec 238 millions \$; 38,2 millions \$ pour le Haut-Katanga, 16,3 millions \$ pour le Nord-Kivu, (...);
- Développement déséquilibré des provinces et Entités ;

E. Transferts aux Entités territoriales décentralisées

Tableau n° 7 : Présentation de fonds d'investissements dans quelques entités en FC

Provinces	Entités	Fonds Reçus	Fonds dépensés	Ecarts	%
Kwilu					
	Territoire d'Idiofa	6 476 160	6 276 160	-200000	96,91
	Secteur de Mosango	0	677000	677000	
	Territoire de Masi-Manimba	0	1.572 000	1 572 000	
Kongo Central					
	Commune de Matadi	7 227 000	6 131 375	-1095625	84,8398367
Kasaï-Oriental					
	Commune de Bipemba	30520427	14 401 817	-16118610	47,19
	Territoire de Tshilenge	0	15000	15000	
	Secteur de Mutwayi	0	23 928 099	23 928 099	
Haut-Katanga					
	Ville de Likasi	3 863 930 394	2 625 025 133	-1 238 905 261	67,94
	Commune de Likasi	1 152 453 635	1 036 754 155	-115 699 480	89,96
	Commune de Shituru	18 763 683 935	17 119 183 220	-1 644 500 715	91,24
Taux de change 2130 FC/USD					

Source : Projet de loi portant reddition des comptes 2022

¹³ Projet de loi portant reddition des comptes exercice 2022, Tomme 1 réservée aux provinces et ETD

CREFDEL constate :

- Les fonds transférés par le pouvoir central aux entités territoriales décentralisées sont très faibles et ne peuvent en aucun cas résorber la pauvreté. Comme illustré dans le tableau ci-haut, la tranche annuelle ne dépasse pas 15.000 \$ sauf pour les entités à vocation minière, comme dans les provinces du Haut-Katanga et Lualaba ;
- L'absence d'activation de la caisse nationale de péréquation (CNP) en 2022, dont les crédits ont été évalués à 238,9 millions \$ constitue un coup dur à la promotion du développement local ;
- L'absence d'un mécanisme de rééquilibrage des richesses du pays pourrait condamner certaines entités à demeurer dans la pauvreté. C'est le cas de celles des provinces du Kwilu, Mai-Ndombe et Kwango où certaines n'ont reçu environ 300 dollars américain au titre d'investissements au cours de l'exercice budgétaire 2022.
- Sur le plan de gestion financière, le circuit de la dépense publique ne fonctionne pas.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Après analyse du projet de Loi portant reddition des comptes exercice 2022 en cours d'examen à l'Assemblée nationale, le Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local déplore la persistance de l'injustice sociale. La violation intempestive de la Loi relative aux finances publiques a porté un coup dur au développement du Pays. Plusieurs dépenses publiques échappent au circuit budgétaire informatisé pour respecter les quatre phases, dont l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement. D'après la Cour des Comptes, le Ministre des finances a actionné le compte général du Trésor par des simples correspondances adressées au Gouverneur de la Banque Centrale du Congo.

Cela étant, le budget de la RDC n'a pas permis de répondre aux besoins primaires de la population. Il est resté à 80% un budget de consommation. L'absence d'un rapport explicatif sur les dépassements budgétaires au niveau des dépenses d'investissements, paiement de la dette publique et les rémunérations a jeté un discrédit sur la sincérité des chiffres présentés par le Ministère des finances dans la reddition des comptes.

Ainsi, la rationalisation de la dépense publique à travers la réduction de la taille éphémère du gouvernement, le basculement au budget-programme doivent être une priorité du nouveau gouvernement pour rendre les finances publiques au service de la lutte contre la pauvreté.

Cela implique le respect de la Loi des finances de l'année, du circuit de la dépense publique et du pacte de stabilité monétaire pour répondre aux priorités de la population.

BIBLIOGRAPHIE

1. Cour des Comptes, Rapport général sur le contrôle de l'exécution de la loi des finances, exercice 2022
2. Cour des Comptes, Rapport général sur le contrôle de l'exécution de la loi des finances, exercice 2021
3. Circulaire n°001/ME/MIN.BUDGET/2022 du 27 janvier 2022 contenant les instructions relatives à l'exécution de la loi de finances 2022
4. Lettre n°MIN FIN/CFEF/PABRC/AC/2023/0465 du 8 septembre 2023 adressée à la Cour des Comptes
5. Loi n°11/011 du 13 juillet relative aux finances publiques
6. Manuel révisé des procédures et du circuit de la dépense publique de 2010
7. Ministère du budget, Cadre budgétaire à Moyen terme 2022-2024
8. Ministère des finances, Rapport d'exécution des dépenses en procédure d'urgence, exercice 2022
9. Ministère des finances, Projet de Loi portant reddition des comptes de la loi des finances, exercice 2022
10. Primature, Compte rendu de la réunion de conjoncture économique du 23 mars 2023.